

Négociation Salariales 2016 : Entre provocation et discrimination !

27/01/2016

Lors de la 2^{ème} réunion dite « de négociation salariale » du 26 Janvier, la Direction a présenté sa nouvelle proposition en matière de mesurées salariales pour 2016 ! Après avoir une nouvelle fois vanté le mérite, le professionnalisme, l'implication et les efforts fournis par tous les salariés, elle a augmenté de 0,2% l'enveloppe destinée aux augmentations !

Provocation :

L'enveloppe budgétaire globale passerait de 0,6 à 0,8% de la masse salariale soit 3,5 M€ au total.

A cela, il faut retirer l'effet ancienneté de près de 900 000 €.

Il resterait donc à distribuer aux salariés 2,6 M€.

Pas tout-à-fait, puisqu'à cela il faut enlever la somme destinée à l'égalité professionnelle de 0,02%.

Nous arrivons donc à un montant de 2,5 M€ comprenant :

- Les augmentations générales,
- Les avancements individuels pour les salariés mensuels,
- Une garantie quadriennale d'augmentation de 3% pour 90% des salariés Ingénieurs et Cadres (hors primes et bonus (*)).

Discrimination :

Seuls les salariés dont le salaire de base est inférieur ou égal à 2500 € auraient une augmentation générale de 0,4%, soit 10 € brut maximum par mois (7,5 € net) !

Selon la Direction, 50% des salariés AREVA NC (environ 2700) seraient ainsi bénéficiaires de cette progression de leur pouvoir d'achat !

Ce qui resterait de l'enveloppe serait ainsi consacré « à récompenser individuellement des salariés répondant aux critères objectifs », à savoir :

- Les salariés ayant changé de poste,
- Les salariés qui ont vu leur mission s'élargir,
- Les salariés ayant une compétence particulière en maintien et développement d'expertise.

Tout ceci serait applicable au 1/01/2016 sous condition que l'accord soit signé majoritairement !

Pour FO, ces propositions sont évidemment inacceptables et - c'est une première - créent une véritable discrimination entre les salariés.

En effet, un salarié avec de l'ancienneté, ayant un salaire de base de 2501 €, dont le métier est opérateur de fabrication, ou secrétaire, radioprotectionniste, technicien de bureau travaux, bref, tous ceux qui font régulièrement et convenablement leur travail, mais qui n'ont ni changé de poste, de mission et sans notion d'expertise particulière seront exclus de toute mesure salariale tant collective qu'individuelle !

Fortement attaché au principe d'augmentation générale (seule garantie de l'évolution du pouvoir d'achat), FO a néanmoins fait des propositions tenant compte du contexte de l'entreprise, et démontré en négociation, qu'avec la même enveloppe globale de 3,5 M€, il était possible d'attribuer une prime de 500 € à tous les salariés (soit environ 32 € net par mois pour 2016), sans remettre en cause l'effet ancienneté et l'enveloppe égalité professionnelle tout en laissant un budget pour les avancements individuels !

Notre proposition, soutenue par la CGC et le SPAEN, a été rejetée par la Direction.

Pourtant, c'est la seule proposition qui permette aux salariés d'avoir quelque chose de palpable tout en étant dans l'enveloppe fixée par le groupe et nos actionnaires...

Malgré la demande unanime des Organisations Syndicales présentes à la réunion, la Direction a également refusé d'organiser une 3^{ème} réunion de négociation.

(*) FO a demandé qu'une présentation détaillée par Etablissement soit faite incluant le nombre de salariés concernés ainsi que les montants mini, moyen et maxi des bonus distribués.

La Direction s'est engagée à programmer une réunion au mois de février prochain sur ce sujet.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :

Local FO : 4257 foncpierrelatte@areva.com